

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2011 à 18h00

salle « la Grange », Villars-sur-Glâne

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 juin 2010
2. Rapport du Président
3. Rapport du Directeur
4. Présentation des comptes 2010
5. Rapport de l'Organe de révision
6. Décharge au comité
7. Nomination de l'Organe de révision pour l'exercice 2011
8. Elections statutaires du Comité
9. Nominations de membres d'honneur
10. Divers et fin de la partie statutaire

Ouverture de l'Assemblée par M. Jean-Bernard Dénervaud, Président

Monsieur **Jean-Bernard Dénervaud**, Président, ouvre l'Assemblée en saluant cordialement toutes les personnes présentes, les membres actifs, les invités, les représentants des autorités communales, les représentants de la presse, le personnel et les bénévoles de la CRF.

Il salue tout particulièrement la présence de Madame **Yvonne Stempfel**, Présidente du Grand Conseil, Monsieur **Olivier Collaud**, Président du Conseil Général de Fribourg, Monsieur **Christoph Meier**, Secrétaire central des Associations cantonales Croix-Rouge, Monsieur **Antoine Vianin**, architecte, Monsieur **Bruno Brühlhart**, fondé de pouvoir à la Banque Cantonale de Fribourg, Madame **Bjork Michaela**, collaboratrice scientifique DSJ, Monsieur **Pierre-Emmanuel Esseiva**, ancien président de la CRF et membre d'honneur.

Le Président salue également la présence des Membres du Comité de Direction de la CRF, Monsieur Bruno Fasel, Vice-Président, Madame Ella-Renée Stern, Madame Diane Farkas, Madame Claudia Cotting, M. Laurent Schneuwly, M. André Sudan, et M. Hugo Bruggmann.

Il excuse ensuite les personnalités suivantes :

Monsieur Dominique de Buman, Conseiller national, Monsieur Jean-François Steier, Conseiller national, Madame Thérèse Meyer Kaelin, Conseillère nationale, Madame Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, Monsieur Erwin Jutzet, Conseiller d'Etat, Monsieur Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat, Monsieur Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat,

Madame Danielle Gagnaux, Chancelière d'Etat, Monsieur Albert Bachmann, député, syndic d'Estavayer, Madame Erika Schnyder, députée et syndique de Villars-sur-Glâne, les Préfets MM. Michel Chevalley et Christophe Chardonnens, Monsieur André Liaudat, membre d'honneur, Monsieur Yves Daccord, Directeur du CICR, Monsieur René Rhinow, Président de la CRS, Monsieur Markus Mader, Directeur de la CRS, Monsieur David Contini, Administrateur du Réseau Santé et Social de la Gruyère, Monsieur Hubert Schaller, Directeur général de l'Hôpital Fribourgeois, Madame Martine Vorlet, accueil de jour de la Sarine, Monsieur Jean-Luc Kuenlin, directeur du Foyer St-Etienne, Madame Myriam Fragnière Dufour, EMS d'Humilimont, Monsieur Jürg Leuenberger, Plegeheim Murten, Monsieur Nicolas Zapf, Union fribourgeoise du tourisme, Madame Marlène Flückiger, Fribourg Tourisme et Région, Monsieur Alain Riedo, Directeur Chambre de Commerce Fribourg, Monseigneur Pierre Farine, Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg, Madame Susanna Weyermann-Etter, Haute école de santé Fribourg, Monsieur Jacques Limat, Home médicalisé du Gibloux, Monsieur Patrice Zurich, chef de service santé publique, Monsieur Patrick Pochon, chef de service SPOMI, Madame Giuseppina Greco, bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme, Monsieur Michel Studer, Président de la Fédération des retraités, Monsieur Joseph Ziehlmann, ORP, Monsieur Daniel Mathys, banque Valiant, Monsieur Pierre Nidegger Commandant de la Police cantonale, Madame Raymonde Achtari, directrice de la Fondation Soins et aide à domicile de la Sarine, Monsieur Martial Gumy, Imprimerie St-Paul.

Il excuse également l'absence des Membres du Comité de la CRF, à savoir : le Dr Chung Yol Lee, Monsieur Pierre-André Kolly.

Le Président demande ensuite à l'Assemblée s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, il décide de procéder selon l'ordre du jour établi.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 juin 2010

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la CRF, qui s'est tenue le 14 juin 2010 à Bulle, n'a pas été envoyé pour des raisons d'économie. Cependant, le Président rappelle que le procès-verbal de l'Assemblée générale est toujours disponible au siège de l'Institution ainsi que sur le site internet, conformément aux indications figurant sur l'invitation. Quelques exemplaires de ce procès-verbal sont également disponibles avant l'Assemblée générale sur les tables à l'entrée de la salle.

Décision

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité, sans opposition.

2. Rapport du Président

Le Président, M. **Jean-Bernard Dénervaud**, relève que la Croix-Rouge fribourgeoise a poursuivi son développement en 2010, au service de la population du canton, au bénéfice en particulier des plus démunis.

S'agissant des organes de l'Institution, le Comité de direction et les Commissions internes ont tenu 20 séances en 2010. Si au cours de toutes les séances, les discussions portent sur la stratégie de la Croix-Rouge fribourgeoise, ses activités, ses finances ainsi que sur toutes les informations concernant la vie courante de l'Institution, le Président tient à s'attarder sur deux sujets qui ont plus particulièrement retenu l'attention et nécessité plusieurs séances en 2010.

Il s'agit tout d'abord des travaux de rénovation du siège de la Croix-Rouge fribourgeoise, rue Guillaume-Techtermann 2, à Fribourg. Alors qu'il y avait renoncé il y a deux ou trois ans, pour des questions financières, le Comité s'est décidé à les entreprendre en 2010. Certes, les rénovations d'un bâtiment ancien coûtent cher et de mauvaises surprises sont toujours possibles, du reste elles se sont déjà produites. Mais entretenir ses infrastructures, maintenir un bâtiment en bon état et adapter aux exigences techniques actuelles font partie des principes d'une bonne gestion, que Comité et Direction doivent suivre.

C'est pourquoi, se fondant sur les devis de l'architecte et les analyses des ingénieurs, profitant des conditions favorables en matière de crédit, le Comité a accepté ce projet. Les travaux, dirigés par M. Vianin architecte, ont débuté en octobre 2010 et se termineront cet été.

L'intérieur du bâtiment n'est pas touché, mais son accès en est amélioré. L'isolation et toutes les fenêtres répondent aux exigences actuelles et un nouveau chauffage à gaz a été installé. La Croix-Rouge fribourgeoise ne se lance pas dans le luxe, mais dans l'écologie : elle devient un peu verte.

Le deuxième sujet qui a particulièrement retenu le Comité, la Commission financière et la Commission Textiles est le Centre de tri du Mouret. Depuis 2006 et la réorganisation des Boutiques Zig-Zag, le service Textiles connaît un développement constant.

Il revêt une importance déterminant pour la Croix-Rouge fribourgeoise car, non seulement il offre dans ses boutiques des habits de qualité à des prix particulièrement avantageux, il permet la réinsertion de personnes au chômage (45 personnes) dans le cadre d'un programme d'emploi temporaire, il donne du travail à près de 30 collaborateurs, mais surtout il finance par ses bénéfices des activités de notre Association que nous ne pourrions sans cela assurer.

Le développement constant de ce service est réjouissant mais ce succès a un revers : le Centre de tri, situé dans d'anciens pavillons militaires vétustes, devient trop petit.

Or, il ne saurait être question de limiter l'expansion du service Textiles au moment où il doit en plus affronter la concurrence d'autres entreprises similaires, qui sous couvert d'aide humanitaire servent aussi purement des intérêts économiques privés.

Examinant le pour et le contre de différentes variantes, le Comité a décidé à fin 2010 de renoncer au Centre de tri au Mouret et de rechercher de nouveaux locaux, plus vastes, plus modernes et mieux situés, locaux dont la Croix-Rouge fribourgeoise pourrait devenir propriétaire. Une solution a maintenant été trouvée et à fin 2011 ou début 2012, le service Textiles devrait disposer d'un nouveau Centre de tri.

A la fin de ma 1^{ère} année de présidence, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui n'ont facilité la tâche et permettent à la Croix-Rouge fribourgeoise d'offrir un maximum de prestations au plus grand nombre possible :

- Mes collègues du Comité et les membres des Commissions qui apportent leurs connaissances et leur expérience ;
- M. Dewarrat qui dirige l'Institution avec enthousiasme et dynamisme;
- Les cadres et collaborateurs, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes dans l'accomplissement de leurs tâches ;
- Les membres et donateurs qui nous fournissent l'appui financier sans lequel rien n'est possible ;
- Les pouvoirs publics, canton et communes, avec lesquels et pour lesquels nous travaillons.

Enfin ma dernière pensée va aux bénévoles, à tous les bénévoles, ceux qui interviennent régulièrement et ceux qui sont actifs une fois par an, à l'occasion de la fête de Noël des aînés ou lors de la vente du Mimosa. Que serait la Croix-Rouge fribourgeoise sans eux ? Comment feraient toutes les personnes à qui ils apportent aide et réconfort ? 2011 a été proclamée « Année européenne pour la promotion de la citoyenneté active » - Année du bénévolat. C'est l'occasion de relever tout ce qu'ils font pour les autres, c'est l'occasion de les remercier. Mais c'est aussi l'occasion de susciter de nouvelles vocations. Car les statistiques le démontrent : partout le pourcentage de personnes de +65 ans augmente sans cesse, les gens vivent plus longtemps.

Si l'on veut favoriser le maintien à domicile de la personne âgée, il sera absolument nécessaire de pouvoir compter sur un nombre toujours plus grand de bénévoles, pour les visites, pour les transports et pour d'autres tâches encore. Je vous remercie pour votre attention.

3. Rapport du Directeur

Dans un 1^{er} temps, le directeur Charles Dewarrat, dresse le bilan des principales activités développées par l'Institution en 2010.

Au niveau des activités bénévoles, les **31 chauffeurs** actifs à la Croix-Rouge fribourgeoise, essentiellement des hommes, ont accompli 151'000 km en 2010, soit un chiffre équivalent à ces dernières années. Au niveau des visites à domicile, les **181 bénévoles** actifs à la Croix-Rouge fribourgeoise, essentiellement des femmes, ont effectué 22'000 heures de visites auprès de personnes âgées et seules à domicile. **5'800 heures** ont été consacrées en 2010 à la *Garde d'enfants à domicile*. **1'064 enfants** ont été concernés par cette prestation. La stagnation du service a été choisie délibérément pour des raisons financières. En effet, la CRF a dû stopper la distribution des « bons de respiration » à cause d'un manque de financement. Si l'on se réfère à l'année 2009, ces bons de respiration représentent, tout de même, 1'000 heures de travail. Les activités du service *Aide aux proches* ont été, elles aussi, volontairement limitées pour des raisons financières. La baisse de 24 %, mentionnée dans le rapport de gestion, n'est pas due à une diminution des demandes, mais à une limitation de nos interventions. Pour le système d'alarme, la progression se poursuit. Elle a été de 17% en 2010 par rapport à 2009. La formation des auxiliaires de santé demeure, pour la Croix-Rouge fribourgeoise, l'axe principal de son centre de formations. Cette formation reste plus ou moins stable, année après année. **62 personnes** ont été sélectionnées et admises à la formation en 2010 et **49** ont finalement obtenu leur diplôme. Le nombre d'échecs paraît élevé, mais il faut bien se rendre compte que la Croix-Rouge fribourgeoise porte une responsabilité importante en délivrant un certificat, en particulier dans un domaine aussi sensible que celui de la santé.

Au niveau des formations, notre Institution propose encore une formation à l'animation et accompagnement pour personnes âgées : 33 personnes ont été formées en 2010 / une formation continue dans l'accompagnement en psychiatrie de l'âge avancé : 56 personnes en ont bénéficié en 2010 / des consultations de puériculture qui ne cessent d'augmenter / des sensibilisations au sommeil et à l'alimentation dans les écoles / les fameux cours de baby-sitting dont 213 jeunes ont suivi la formation en 2010.

Les cours de langues aux migrants ont été donnés par **72 enseignants** bénévoles à 578 personnes migrantes. Cela représente 2'800 heures de cours, donnés dans six districts, en matinée, durant l'après-midi ou en soirée.

Une autre activité va couvrir, elle-aussi, bientôt l'ensemble du territoire cantonal : c'est *La Croix-Rouge racontée aux enfants*. Cette animation, mise en place en collaboration avec la Direction de l'instruction publique, permet aux enfants d'apprendre l'histoire d'Henri Dunant et d'être sensibilisés aux valeurs humanitaires.

La carte présentée montre le travail accompli depuis les premières animations proposées en 2009 à l'occasion du 100^{ème} anniversaire. Aujourd'hui, le cumul de ces trois années représente : 105 demandes d'instituteurs, 68 classes visitées et 1333 élèves contactés.

Le service Textiles est un des plus vieux et des plus importants services de l'Institution en termes de collaborateurs et de gestion financière. Les dons d'habits restent encore aujourd'hui une source importante de financement. Ils sont donc traités avec beaucoup de respect et de valeur. Tous les habits récoltés sont utilisés à des fins sociales. Une partie d'entre eux, les plus irréprochables, sont lavés et remis aux Boutiques Zig Zag pour la vente.

La politique commerciale menée par nos Boutiques poursuit toujours les buts suivants :

- Recycler la matière textile
- Revaloriser des habits superflus / inutilisés
- Mettre à disposition de la population des habits bon marché
- Financer des activités sociales dans le canton

Le Directeur termine son tour d'horizon en relevant la mission toujours bien réelle de la Croix-Rouge en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, son engagement s'inscrit dans le cadre de mandats publics auprès de quatre directions :

1. au niveau de la promotion de la santé avec, comme partenaire, la Direction de la santé et des affaires sociales
2. au niveau des cours de langues aux migrants avec, comme partenaire, la Direction de la sécurité et de la justice
3. au niveau de l'emploi de personnes en recherche de travail avec, comme partenaire, la Direction de l'économie.
4. Au niveau des présentations « La CR racontée aux enfants » avec, comme partenaire, la direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

La 2^{ème} partie du rapport est consacrée à l'aide sociale fournie par la Croix-Rouge fribourgeoise. Il s'agit essentiellement d'une aide d'urgence accordée pour manger, s'habiller et dormir, mais cette aide est développée aussi et surtout sous forme de conseils et de soutien. L'année dernière, **277 personnes** adultes et **574 enfants** ont reçu une aide de notre Institution. Cette aide a été attribuée sous forme d'aide financière ponctuelle, de bons d'achat, de bons d'habillement, de bons d'hébergement et de conseils.

L'aide sociale de la Croix-Rouge est-elle nécessaire, puisque les personnes qui ne peuvent subvenir à leur entretien peuvent s'adresser au service social de leur commune pour obtenir de l'aide ? La réponse est OUI et l'explication est toute simple : Le filet social n'est pas imperméable. Le Directeur le démontre à l'aide de deux exemples.

La famille Galileo

La famille Galileo a 4 enfants. Le père dispose d'un permis C et travaille à 100% comme vendeur. Il gagne CHF 3'500.- net par mois, y compris les allocations familiales ! La maman s'occupe des enfants. Nous sommes d'accord qu'avec ce salaire, la famille n'atteint pas le minimum vital pour 6 personnes et devrait donc s'annoncer auprès du service social. Le hic c'est que l'épouse dispose, elle, d'un permis B (et non d'un permis C). Et pour cette raison seulement, la famille ne veut pas déposer une demande d'aide car l'assistance qui lui serait, le cas échéant, octroyée pourrait remettre en question l'autorisation de séjour de la mère et compromettre ainsi la vie en Suisse de toute la famille.

Conclusion:

Les familles au bénéfice d'un permis B ne sont pas protégées. Si elles s'adressent à l'aide sociale, elles encourent le risque de perdre leur permis de séjour. De ce fait, elles renoncent à demander de l'aide et préfèrent vivre en dessous du **minimum vital**.

Monsieur Mars

M. Mars est un père de famille fribourgeois. Divorcé, il reçoit ses deux enfants durant le weekend, lesquels habitent à Genève avec leur mère. M. Mars travaille à 100% en tant qu'ouvrier. Après déduction du loyer et des pensions alimentaires, son revenu est très serré et n'entre juste pas dans les normes de l'aide sociale. C'est ce qu'on appelle un cas limite. Il se retrouve donc assez souvent sans ressources pour recevoir ses enfants et il en est bien sûr très affecté.

Conclusion :

Les séparations et les divorces entraînent bien souvent les personnes dans la précarité, lesquelles vivent juste en dessus du minimum vital. Elles ne peuvent pas se permettre un extra ou un loisir. Un seul incident et elles se retrouvent dans le besoin.

Ces deux exemples illustrent une réalité qui n'a rien d'exceptionnelle. Ils reflètent des situations courantes dans notre société et pour les personnes qui les endurent toute aide, même ponctuelle, est la bienvenue.

L'aide sociale de la CR reste donc nécessaire dans notre société car elle répond à des situations de vie difficilement supportables pour certaines personnes.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs, chers membres, en quelques chiffres et commentaires, le bilan de notre travail en 2010. J'espère vous avoir dressé un portrait aussi proche que possible de la réalité et que ce rapport entraîne votre adhésion

Applaudissements de l'assemblée

4. Présentation des comptes 2010

Le Directeur présente successivement le compte d'exploitation 2010 et le bilan au 31 décembre 2010 et rappelle que les comptes de l'Institution sont établis selon la norme 21 de la Recommandation suisse pour la tenue des comptes (normes RPC). Ces normes prévoient, entre autres, la présentation d'une **Annexe aux comptes**. Ce document donne des informations complémentaires sur les actifs et les dettes présentés au bilan et sur différentes positions du compte d'exploitation. Ce document est disponible, comme nos comptes, sur le site internet.

Les comptes 2010 étant présentés en détail aux pages 55 et 56 du rapport d'activités, le Directeur présente succinctement les principaux chiffres du compte d'exploitation, à savoir un total de produits de CHF 7'058'372 et un total de charges de CHF 6'822'118. Après déduction de charges hors exploitation, lesquelles sont constituées essentiellement par des provisions pour les travaux de rénovation du siège et de notre Centre de tri à Praroman, le résultat d'exploitation présente un solde positif de CHF 54'406.-.

Quant au bilan, il présente un total de CHF 4'335'822.-, composé d'actifs circulants pour CHF 2'673'777.-, d'actifs immobilisés pour CHF 1'662'045.-, de dettes pour CHF 3'110'771.-, de fonds affectés pour CHF 243'340.-, des réserves de réévaluation de CHF 614'421.- et un capital propre de CHF 367'290.-.

De quoi vit la Croix-Rouge fribourgeoise? Charles Dewarrat souhaite répondre à cette question et présente un graphique présentant les données suivantes :

La CRF reçoit des dons provenant des ménages et entreprise à hauteur de 13 % (taux spécialement élevé en 2010 à cause d'un legs), de contributions des pouvoirs publics à hauteur de 18 % et des recettes proviennent de nos propres prestations pour 68%.

La CRF vit donc essentiellement de ses *propres activités*. Ainsi, contrairement à certaines idées préconçues, la CRF est indépendante financièrement à hauteur de 75 % si l'on tient compte des mandats de prestations.

Quant aux charges administratives, elles représentent en 2010 **12,3 %** des charges totales, ce qui, en comparaison nationale, selon l'organisation ZEWO, représente un très bon taux.

Le Directeur demande s'il y a des questions concernant les comptes 2010. Constatant que ce n'est pas le cas, il repasse la parole au Président

5. Rapport de l'Organe de révision

Les comptes 2010 de la CRF ont été contrôlés par **la Fiduciaire Wassmer SA**, à Fribourg, conformément au mandat donné par l'Assemblée générale le 14 juin 2010. M. Nicolas Wassmer, expert principal, s'est excusé pour cette Assemblée, étant retenu professionnellement par un séminaire.

Le Président J.-B. Dénervaud donne ainsi lecture personnellement du rapport de l'Organe de révision (voir page 54 du rapport d'activités).

6. Décharge au Comité

Le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée générale les comptes de bilan et d'exploitation 2010 de l'Association. Au vote, les comptes sont approuvés à l'unanimité, sans opposition.

7. Nomination de l'Organe de révision

Le Président Dénervaud rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 15 des statuts, c'est l'Assemblée Générale qui nomme l'Organe de révision pour le contrôle des comptes annuels de l'Association. L'article 15 prévoit également que l'Organe de révision est rééligible 4 années consécutives, ce qui n'est pas encore le cas pour la Fiduciaire Wassmer SA (1^{er} exercice).

Pour 2011, le Comité de direction propose ainsi de renouveler le mandat auprès du réviseur actuel. Cette société est agréée par l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision et membre de la Chambre fiduciaire. La Fiduciaire Wassmer SA répond aux critères de qualification ainsi qu'aux standards de compétences imposés par la branche.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres propositions ? Constatant que ce n'est pas le cas, il propose de passer au vote.

Décision :

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité des voix présentes de confier la révision des comptes 2011 à la Fiduciaire Wassmer SA à Fribourg.

Avant de poursuivre, le Président passe la parole à Madame Yvonne Stempfel, présidente du Grand Conseil.

Madame **Stempfel** apporte tout d'abord les salutations du Grand Conseil fribourgeois et déclare avoir du plaisir à participer à cette Assemblée. S'exprimant simultanément en français et en allemand, elle dit combien elle est surprise par les nombreuses activités développées par la CRF et le nombre des bénévoles oeuvrant pour l'Institution. Elle s'arrête quelques instants sur la formation des Auxiliaires de santé auxquelles elle reconnaît un grand mérite. Elle remercie le Comité de la Croix-Rouge et tous ceux qui travaillent pour elle. Elle espère que l'Institution trouvera les ressources nécessaires pour continuer son travail à l'avenir.

8. Elections statutaires

Le Président rappelle que, conformément à l'article 12 des statuts, les membres du Comité sont élus pour une période de 4 ans et sont rééligibles. Les dernières élections au Comité de direction ayant eu lieu en 2007, il incombe à l'Assemblée générale d'élire à nouveau son Comité de direction.

Les membres suivants ont décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat :

- Monsieur **André Sudan**
membre du comité depuis 1998, à Villars-sur-Glâne
- Monsieur **Laurent Schneuwly**
membre du comité depuis 2001, domicilié à Ecuwillens
- Monsieur **Pierre-André Kolly**
membre du Comité depuis 2007, domicilié à Vuippens

Les membres suivants du Comité sont disposés à reconduire leur mandat:

- Madame **Ella-Renée Stern**
- Madame **Claudia Cotting**
- Monsieur **Bruno Fasel**
- Monsieur **Hugo Bruggmann**
- Monsieur **Chung-Yol Lee**
- Monsieur **Jean-Bernard Dénervaud**

Avant de proposer de nouvelles candidatures, J.-B. Dénervaud demande à l'Assemblée de se prononcer déjà sur ces propositions. Personne ne demande le vote par bulletins secrets.

Décision

Tous les membres du Comité qui acceptent un nouveau mandat sont élus par acclamation par l'Assemblée Générale.

Pour compléter le Comité, celui-ci propose deux nouvelles candidatures, celles de MM. Lucien Wullemin et Albert Bachmann. Devant l'Assemblée, le Président dresse le portrait de ces deux candidats.

Décision

MM. **Lucien Wullemin** et **Albert Bachmann** sont élus par l'Assemblée Générale nouveaux membres du Comité par acclamation.

Le Président précise qu'une autre personne intégrera encore le Comité ; il s'agit du ou de la déléguée/e du personnel de l'Institution. Ce siège est acquis d'office conformément à nos statuts. Actuellement, il s'agit de Mme **Diane Farkas** ici présente. L'Assemblée n'a donc pas besoin de se prononcer sur cette candidature.

Après le vote, le Vice-président, M. Bruno Fasel prend la parole.

Nomination du Président

Il appartient également à l'Assemblée générale, conformément à l'article 9 des statuts, de nommer le président du Comité de Direction. Au nom du Comité de direction, M. Fasel propose à l'Assemblée de reconduire le Président Jean-Bernard Dénervaud dans ses fonctions de Président de la Croix-Rouge fribourgeoise.

Décision

M. **Jean-Bernard Dénervaud** est élu par l'Assemblée Générale Président de la Croix-Rouge fribourgeoise par acclamation.

M. Dénervaud reprend ensuite la parole pour remercier l'Assemblée de la confiance témoignée et féliciter les nouveaux membres du Comité. Il termine ce point en remerciant également M. **Pierre-André Kolly** qui a siégé au sein du Comité de direction de 2007 à 2011 en tant que représentant de l'Association fribourgeoise des communes.

9. Nominations de membres d'honneur

Le Président Dénervaud aimerait encore ce soir rendre un hommage tout particulier à deux membres du Comité, MM. **Laurent Schneuwly** et **André Sudan**.

M. **Schneuwly** est entré au Comité de direction en 2001 accomplissant ainsi un mandat de 10 ans au sein de l'Institution. Ses compétences, notamment sur le plan juridique, ont été d'une importance capitale en particulier lors des moments difficiles qu'a traversés l'Institution. Au niveau interne, il a siégé et assumé tout au long de son mandat la présidence de la Commission Santé. Au niveau national, il a siégé de juin 2004 à juin 2006 au Comité exécutif de la Conférence nationale des associations cantonales de la Croix-Rouge suisse. Aujourd'hui nommé Président du Tribunal de la Sarine, toute l'Institution et le Comité de direction le remercient et souhaitent l'honorer pour son engagement.

Sur proposition du Comité de direction, le président propose à l'Assemblée générale d'attribuer le titre de membre d'honneur à M. Laurent Schneuwly.

Décision

M. Laurent Schneuwly est nommé membre d'honneur par acclamation.

M. **Sudan** est entré au Comité de direction de la Croix-Rouge fribourgeoise en 1998 accomplissant ainsi un mandat de 13 ans au sein de l'Institution. Ses compétences et son expérience, en particulier au niveau financier et dans le domaine de la santé, ont été vivement appréciés. M. Sudan a participé pleinement et de manière particulièrement assidue à de nombreuses commissions, permettant ainsi à notre Institution non seulement de résoudre des problèmes mais de progresser dans son développement. Il a également siégé au sein de la Commission financière et de la Commission Textiles. Il a présidé, de 2000 à 2009, la Commission *Image, Marketing et Communication* et apporté, à travers elle, de nombreux changements positifs à la CRF. M. Sudan a également assumé de nombreuses années, la présidence du Comité de la Caisse de pension de l'Association et a siégé au niveau national en acceptant d'entrer à la Commission des finances et de gestion de la Croix-Rouge suisse.

Sur proposition du Comité de direction, le président propose à l'Assemblée générale d'attribuer le titre de membre d'honneur à M. André Sudan.

Décision

M. André Sudan est nommé membre d'honneur par acclamation.

Les deux nouveaux membres reçoivent ensuite leur diplôme ainsi qu'in présent (caisse de vins).

10. Divers

Avant de passer aux divers, le Président Dénervaud invite l'Assemblée à regarder un petit film produit par la CRS (8 min.) intitulé « *La CRS au service de l'humanité* » lequel présente de manière claire et succincte les multiples activités de la Croix-Rouge nationale en Suisse et à l'étranger.

Aucune intervention n'est demandée dans les divers. Le Président clôt alors l'Assemblée Générale 2011 en invitant tous les participants à se retrouver dans le jardin pour l'apéritif.

L'Assemblée est levée à 19h15 sous les applaudissements.

Fribourg, le 20 juin 2011

Charles Dewarrat
Directeur